Délibération du conseil municipal

du mardi 5 février 2008 n° **19** page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Michel ROQUET**

OBJET : **Subvention exceptionnelle à l'association Amnesty International Poitou Charentes**

Mesdames, Messieurs,

Amnesty International organise les 14, 15 et 16 mars prochain le congrès de la section française, au Futuroscope. Le relais châtelleraudais de l'association est très impliqué dans cette organisation.

* * * * *

VU l'article L1611-4 du CGCT relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la demande de subvention de l'association Amnesty International Poitou Charentes

CONSIDERANT que la ville de Châtellerault souhaite soutenir cette manifestation à titre tout à fait exceptionnel,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 €, à l'association Amnesty International Poitou Charentes

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 30 / 6574 / 5100.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la Sous Préfecture
Le 11.02.08 n° 971
Publié en mairie
Le 6.02.08
Pour le maire et par délégation,
La directrice générale adjointe des services
Paquita BANNIER-GAUTHIER